

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 93 (1984)  
**Heft:** 6

**Artikel:** 99e assemblée des délégués : un événement historique  
**Autor:** Tille, Marianne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683766>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## REPORTAGE

Marianne Tille

L'Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse a eu lieu les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1984, à Rorschach. Elle a revêtue une importance particulière puisque les délégués ont accueilli deux nouveaux membres corporatifs: l'Alliance suisse des samaritains (ASS) et la Société suisse des chiens de catastrophe (SSCC). Les délégués ont également approuvé la transformation du Laboratoire central du service de transfusion de sang en une fondation d'utilité publique indépendante, détachée de l'organisation centrale. Enfin, les délégués ont nommé l'ancien conseiller fédéral Hans Peter Tschudi membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse.

L'admission de l'Alliance suisse des samaritains en qualité de membre corporatif a été votée à l'unanimité: le couronnement de tractations laborieuses qui ont duré des années! Même unanimité réjouissante pour la Société suisse des chiens de catastrophe. Ces deux nouveaux membres corporatifs s'ajoutent à trois autres: la Garde aérienne suisse de sauvetage

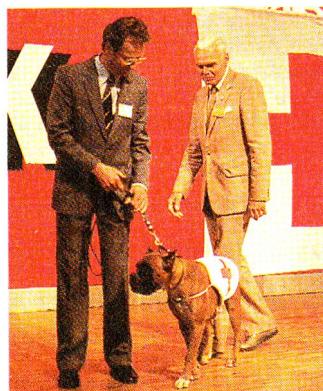
# 99<sup>e</sup> Assemblée des délégués: un événement historique

tière de 1370 sections qui comptent 60 000 membres actifs. Point n'est besoin de présenter les samaritains qui sont «spécialisés» dans le secourisme et toujours présents dans la vie de tous les jours: au stade, au bureau, au bistrot, à toutes les manifestations. L'ASS compte presque cent ans d'existence alors que la Société suisse des chiens de catastrophe n'a été fondée qu'en 1971. La traduction en français mérite d'être revue, car si les chiens sont nos frères inférieurs, nous les voyons mal devenir un membre corporatif de la Croix-Rouge suisse! Cette société compte 570 conducteurs de chien, dont 76 sont prêts à intervenir immédiatement. La SSCC s'est déjà engagée au Frioul, à Bucarest, en Algérie, au Yémen du Nord, en Italie du Sud et en Turquie.

## «Erreur historique»

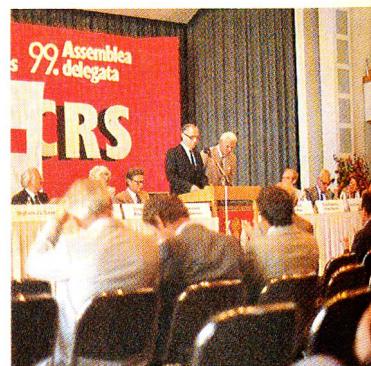
Lorsque la Croix-Rouge suisse a été fondée en 1866 sous le nom d'Association de secours aux militaires suisses et à leur famille, son but principal était de «concourir au service sanitaire de l'armée suisse par tous les moyens dont elle pourrait disposer». Son président nous le dit, elle était exclusivement une organisation militaire qui n'œuvrait pas dans le domaine civil, comme le faisait l'Alliance suisse des samaritains par exemple. C'est en quelque sorte pour «corriger» cette erreur que la Croix-Rouge avait offert le statut d'«institutions auxiliaires» à d'autres associations actives dans le civil.

Par la suite, la Croix-Rouge suisse a étendu son activité dans de multiples domaines, la surveillance de la formation dans les professions de la santé (personnel non médical), le travail social à l'intérieur du pays et le travail à l'étranger par exemple. Elle reste cependant liée par un contrat à la Confédération et doit donc, moyennant subventions, four-

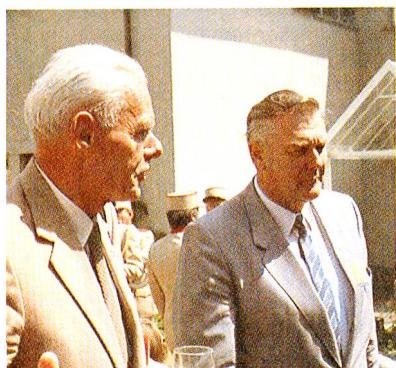


*A gauche: E. Genasci, président de la SSCC, à côté de K. Bolliger, président de la CRS. Ermanno Genasci est le chef des centrales électriques de la Maggia, Bavena et Robiei. En 1966, lorsqu'une avalanche est descendue pendant les travaux de construction effectués à plus de 2000 m d'altitude, sa propre chienne Jutta a sauvé la vie à quatre personnes. Depuis que la Société suisse des chiens de catastrophe a été fondée, en 1971, Ermanno Genasci en fait partie. Aujourd'hui, il en est le président.*

tuelle de grosses difficultés de recrutement. Une déléguée de Zurich a souligné que le fait d'avoir mis le Service Croix-Rouge au bénéfice du même statut que le «Service féminin de l'armée» (motion Geneviève Aubry) n'arrangeait pas les choses et que la base, à savoir les infirmières comme elles, ne l'avait pas souhaité. Le refus du retour aux sources en quelque sorte!



*«L'idée de la Croix-Rouge soit la promotion du bien-être général et un objectif de l'Etat fédéral», a déclaré, dans son remarquable discours, l'ancien Conseiller fédéral Hans Hürlimann.*



*A gauche: K. Bolliger, président de la CRS; à droite: K. Blöchliger, président de l'ASS. Selon le président de la CRS, K. Bolliger, une erreur historique a été rectifiée à Rorschach. Et K. Blöchliger, président de l'ASS, a déclaré qu'un «acte de mariage» clair et fiable avait été élaboré – après lecture des commentaires imprimés en petits caractères...*

(REGA), la Société suisse des troupes sanitaires (SSTS) et la Société suisse de sauvetage (SSS). Ces cinq membres corporatifs possèdent désormais les mêmes droits et devoirs que les septante sections régionales de la Croix-Rouge suisse.

L'Association suisse des samaritains est l'organisation faî-

nir un contingent de volontaires incorporées dans le «Service Croix-Rouge» dont le but est de soutenir le service sanitaire de l'armée. Le premier mandat du Service Croix-Rouge remonte à 1903. Or ce Service connaît à l'heure ac-

*De gauche à droite: l'ancien conseiller fédéral H. P. Tschudi, le prof. A. Haessig, E. Genasci et le Dr G. Hoby, président de la Commission du Service de transfusion de sang. Lorsqu'il était un jeune médecin de 28 ans, le prof. A. Haessig a commencé à organiser, dans une baraque, le Laboratoire central du Service de transfusion de sang. Il n'avait alors que peu de collaborateurs. A l'heure actuelle, le Laboratoire central en compte 500, et son chiffre d'affaires annuel s'élève à 150 millions de francs.*





De gauche à droite: E. Genasci, K. Bolliger, E. Hofmann, le président de la section de Bodan-Rheintal, K. Blöchligner et H. Bucher, secrétaire général de la CSR.



Le secrétaire général H. Bucher était accompagné de sa femme Wendy qui est fort active dans le secteur de la protection civile.

### Représentation des sections au Conseil de direction

Au cours de discussions à propos d'une révision partielle des statuts, certaines sections ont à plusieurs reprises réclamé d'être mieux représentées au Conseil de direction. La section de Zurich avait d'emblée demandé qu'on adopte un autre ordre du jour, afin que la modification de l'article 29 (composition du Conseil de direction) soit traitée avant l'admission des deux nouveaux membres corporatifs. Proposition rejetée qui, si elle avait été acceptée, aurait probablement eu une incidence sur le vote d'admission des deux nouveaux membres corporatifs!

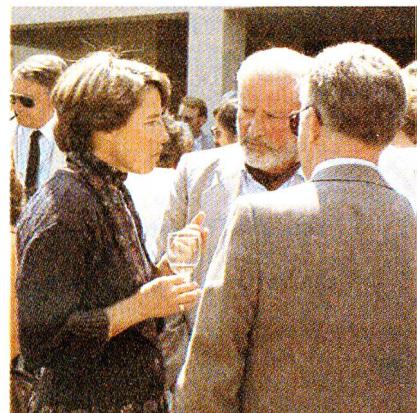
Seconde flèche: pour devenir membre corporatif, il suffit

d'accomplir des tâches humanitaires conformes aux principes de la Croix-Rouge et d'en faire la demande. Selon le contrat d'admission, le nouveau membre a le droit d'envoyer un membre ou plus au Conseil de direction et des délégués à l'assemblée des délégués. Dans le cas présent, l'ASS peut envoyer 5 membres au Conseil de direction (contre 3 auparavant en qualité d'institution affiliée et la SSCC 1 membre). Le nombre des membres corporatifs que peut accueillir la Croix-Rouge n'étant limité daucune façon, les sections peuvent, à terme, être minorisées au Conseil de direction (voir encadré). D'autant plus que la Confédération y envoie déjà 4 représentants, les cantons 2, le Lindenholz et

la Source chacun 1. La section de Zurich ne manque pas de rappeler avec vigueur que ce sont les sections qui font la Croix-Rouge.

M. Bühler, membre du Conseil de direction et directeur de la REGA, propose donc de renvoyer la votation sur l'article 29 à l'année prochaine, afin de mieux étudier les formes d'une bonne représentation des sections sans augmenter le nombre des membres du Conseil de direction à 55, comme cela a été demandé. Le renvoi est accepté. Les Samaritains votent le renvoi pour prouver qu'ils respectent le désir des sections.

Au même chapitre des récriminations, votation sur l'article 37 afin de revaloriser la conférence des présidents de sections, qui n'a qu'une fonction



45 des 69 sections Croix-Rouge étaient représentées à Rorschach. Au centre: la présidente de la section de Bern-Mittelland, Madame E. Kopp, s'entretenant avec le Dr R. Fischer, membre du Conseil de direction.



A gauche: l'ancien conseiller fédéral H. P. Tschudi; à droite: le secrétaire général H. Bucher. Après s'être démis de ses fonctions au sein du Conseil de direction de la CRS, l'ancien conseiller fédéral H. P. Tschudi a été nommé membre d'honneur et chaleureusement applaudi. Dans ses remerciements, il a cité l'ancien conseiller fédéral Wahlen selon lequel l'idée Croix-Rouge est le plus grand cadeau de la Suisse aux peuples du monde entier.



Dans leur costumes folkloriques, ces jeunes filles apportaient un air de fête à la manifestation.



Une croisière sur le lac de Constance figurait au programme du samedi soir.



## REPORTAGE

### Le tableau litigieux

	Assemblée des délégués	Conseil de direction	Etat avant l'admission en qualité de membre corporatif
Garde aérienne suisse de sauvetage REGA	5	2	1 + 1
Société suisse des troupes sanitaires SSTS	5	1	1
Société suisse de sauvetage SSS	5	2	1 + 1
Alliance suisse des samaritains ASS	30 (avant 40)	5	3 + 2
Société suisse des chiens de catastrophe SSCC	5	1	- + 1

*Suite à l'admission de membres corporatifs, le Conseil de direction s'est donc enrichi de 5 nouveaux membres auxquels il faut ajouter deux membres nommés par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (à partir de 1979) et d'un membre de l'Office fédéral de protection civile. Au total, +8 membres.*

*Il faut cependant apporter un correctif en ce sens que certaines organisations auxiliaires et les Eglises, par usage, avaient un représentant au Conseil de direction et que maintenant elles n'en font plus partie. Au total, -8 membres.*

*S'il y a équilibre entre les arrivées et les départs au Conseil de direction, un fait est certain: ce sont les sections les plus dynamiques qui revendiquent une bonne représentation et non celles qui ne sont ni pour, ni contre, bien au contraire.*

consultative. On a même entendu dire qu'elle n'était qu'un alibi (Saint-Gall). L'article a été adopté sous une forme un peu modifiée. Demande est cependant faite que cet article soit interprété dans le contexte du désir de revaloriser les sections.

### Nouvelle Fondation

La transformation du Laboratoire central du Service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse en une Fondation d'utilité publique a été qualifiée «d'indispensable» par M. Gottfried Hoby. Le développement prodigieux de la technique, qui permet par exemple de différencier un don de sang parmi des milliers dans un pool, a conduit à une expansion, mais aussi à une complication, de la collaboration entre les centres régionaux de transfusion de sang et le Laboratoire central de Berne. La Fondation a désormais comme interlocuteurs les centres régionaux de transfusion de sang groupés en une association (14 sur 18 en font déjà partie) et les cantons qui ont passé une convention pour que la Fondation contrôle les 70 «banques de sang» des hôpitaux. L'Association des centres régionaux sera représentée dans le Conseil de fondation que le Comité central de la Croix-Rouge suisse doit désigner. Des bruits courrent que le prochaine fondation sera l'ESEI!

### Activité de la Croix-Rouge suisse à l'étranger

La Croix-Rouge ne serait plus ce qu'elle est si M. Viktor Umbricht, vice-président du

CICR, n'était venu rappeler que la Croix-Rouge suisse participe aux activités du CICR: dons de biens en nature, d'argent et prêt de personnel qualifié. Jürgen Schilling a tenu les mêmes propos au nom de la Ligue.

### Soins aux personnes âgées

Dans son discours d'ouverture, le président de la Croix-Rouge a parlé des changements intervenus, sur le plan du marché du travail, dans le domaine des professions de la santé, ce qui ne manque pas de provoquer une certaine polarisation entre volontaires et professionnels. La médecine, de plus en plus «technique», entraîne dans les hôpitaux une plus grande répartition des tâches et de nouvelles spécialisations laissant moins de place au volontariat que par le passé. Les volontaires suscitent même une certaine algére de la part des professionnels qui sont tenus de se conformer aux prescriptions des médecins ou de l'administration de l'hôpital.

Par ailleurs, les autorités cantonales n'autorisent une contribution à la formation de non-professionnels, à l'assistance aux personnes âgées qu'à la condition qu'elle soit dirigée par des professionnels et intégrée à une bureaucratie étatique. Cela peut être un frein pour les petites sections.

Au sein de certaines sections qui remplissent des mandats officiels dans le domaine de la santé publique ou sur le plan de l'assistance, des conflits passagers peuvent survenir entre les membres des comités assumant leur



fonction à titre honorifique et leurs collaborateurs professionnels.

La Croix-Rouge suisse va concentrer de plus en plus son activité nationale sur les soins et l'assistance aux personnes âgées pouvant demeurer dans leur propre foyer, ainsi qu'à

celles qui sont hospitalisées dans des établissements médico-sociaux. Elle veut poursuivre ses efforts visant à combattre la solitude, à entretenir des contacts, à aider des personnes isolées afin de créer sur le plan psychique les conditions indispensables à la guérison de maladies physiques.

Cette mémorable assemblée des délégués s'est terminée par une nomination qui a réjoui tout le monde: **Hans Peter Tschudi**, ancien conseiller fédéral, devient membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse. C'est M. **Hans Hurlimann**, ancien conseiller fédéral et membre du Conseil, qui a clôturé cette 99<sup>e</sup> Assemblée

des délégués en soulignant que notre Etat poursuit finalement un seul but: l'amélioration du bien-être général. La Suisse était donc prédestinée pour permettre à Henry Dunant de donner un rayonnement mondial à ses idées humanitaires. □

### RÉACTION D'UN ADJOINT D'UN CENTRE RÉGIONAL DE TRANSFUSION DE SANG

*La transformation du Laboratoire central en Fondation d'utilité publique sans but lucratif est une bonne chose. Elle clarifie les relations en ce sens qu'il existe maintenant un équilibre entre deux entités, le Laboratoire central devenu Fondation d'une part et l'Association des centres régionaux de transfusion de sang d'autre part. Il faudra bien sûr chercher une articulation entre ces deux entités, organiser les rapports entre elles.*

*Un autre problème reste celui des relations triangulaires entre le Comité central de la CRS, le Laboratoire central et l'Association des centres régionaux de transfusion de sang. Le Comité central a en quelque sorte des rapports privilégiés avec le Laboratoire central. L'Association des centres régionaux a été créée en réaction à cet état de faits et pour mieux marquer son existence aux yeux du Comité central. Il est clair que les relations entre le Laboratoire central et les centres régionaux ont toujours été assez conflictuelles. La création de la Fondation du Laboratoire central est à voir dans le cadre plus vaste d'une réorganisation globale du service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse.*

*Le don gratuit de sang et le bénévolat sont à la base de toute la pyramide. Le centre régional de transfusion de sang couvre en principe les besoins de sa région. Le centre régional rétrocède le sang reçu contre une certaine rémunération, puisque le fait de prendre et de donner du sang coûte. Le développement des ventes de produits du sang qui peuvent coûter fort cher prend bien sûr un aspect commercial et, à ce titre, le Laboratoire est une véritable entreprise commerciale, une fabrique. La Fondation va donc réinvestir les «bénéfices» dans des investissements sans but lucratif.*